

Charroux, le 6 septembre 2021

La Principale
aux
parents d'élèves du collège de Charroux

Objet : bourses de collège 2020

Certaines familles peuvent prétendre à une bourse de collège pour **l'année 2021-2022** Cette bourse a pour but de vous aider à assumer les frais scolaires de votre enfant.

Les bourses se déclinent en 3 échelons et sont attribuées en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. Le montant annuel de la bourse est de 105 € pour l'échelon 1, 294 € pour l'échelon 2, et 459 € pour l'échelon 3. Ce montant est versé en trois fois (à chaque trimestre)

Les ressources et le nombre d'enfants à charge sont justifiés par l'avis d'impôt sur le revenu. Pour l'année scolaire 2021-2022, **c'est le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020 qui est retenu.**

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	15 795 €	19 440 €	23 085 €	26 730 €	30 376 €	34 021 €	37 666 €	41 311 €

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public ;
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;

Pour savoir si vous avez droit à une bourse nationale et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur suivant : calculateur-bourses.education.gouv.fr

Les représentants légaux ayant donné leur consentement à la reconduction de la demande de bourse lors de leur demande en ligne de 2019 ou 2020 n'ont pas de demande de bourse à déposer cette année. Les demandes de 2019 ou 2020 feront l'objet d'une actualisation des données fiscales par l'établissement.

En cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des 2 concubins. En cas de résidence alternée de l'élève, ce ne sont plus les revenus des 2 parents de l'élève qui sont pris en compte mais ceux du demandeur de bourse, ou les revenus du ménage recomposé.

Pour faire une demande de bourse, vous devez vous connecter à Scolarités Services avec mon compte EduConnect ou France Connect « <https://teleservices.education.gouv.fr/>

Pour accéder à ce portail, deux possibilités s'offrent à vous :

- * se connecter avec France Connect
- * se connecter avec son compte Éducation nationale (ATEN).

Dans tous les cas, vous pouvez contacter le secrétariat si vous souhaitez de l'aide pour effectuer ces démarches ou des renseignements complémentaires.

Angélique ROY

